

SG MONETAIRE EURO - I (D)

Code ISIN : FR0010315184
Classification AMF : Monétaire court terme
Société de Gestion : Société Générale Gestion

SICAV

Eligibilité :
Compte titres ordinaire

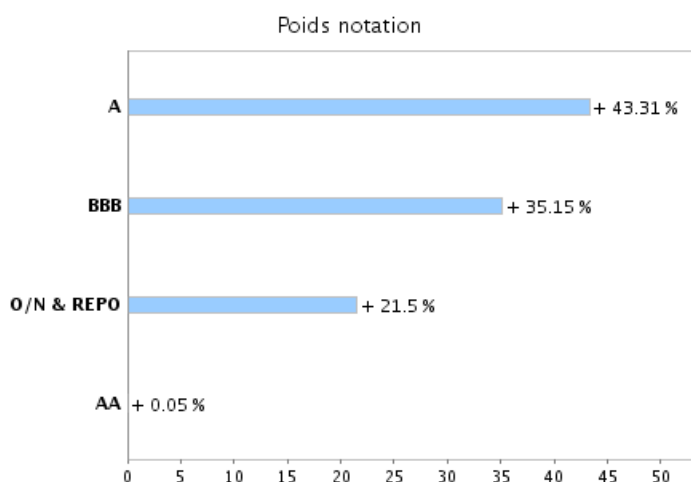
Orientation de gestion

Sicav investie principalement en titres de créances négociables et obligations émis sur le marché de la zone Euro et peu sensibles aux variations de taux d'intérêt. Son objectif est de réaliser une performance égale à celle de l'EONIA, diminué des frais courants propres à chacune des catégories de parts.

Commentaire de gestion à fin 03/2013

Aux Etats-Unis, les mesures d'assouplissement quantitatif seront menées tant qu'il n'y aura pas d'amélioration significative du chômage. Côté européen, le président de la BCE, Monsieur Draghi a laissé les taux BCE inchangés et a souligné la persistance d'une économie faible, tout en prévoyant un retour de la croissance au 2nd semestre 2013. L'Irlande a placé pour la première fois depuis 2010 une émission obligataire à 10 ans. Deux événements ont cependant alimenté la défiance du marché : le premier est l'impasse italienne suite aux élections et l'impossibilité de Monsieur Bersani de former un gouvernement. Le second est le sauvetage de Chypre. Un accord a été trouvé avec le FMI, l'Eurogroupe et la BCE sur un plan de sauvetage du pays après plusieurs jours de flottement. En échange le pays s'engage à liquider la 2nde banque du pays. De plus, les dépôts chypriotes supérieurs à 100kEUR pourraient être touchés à 60% (37.5% transformés en actions et un gel de sécurité de 22.5%) et une limitation sur les mouvements de capitaux a été instaurée. Les agences de notation ont été particulièrement actives. Moody's a dégradé d'un cran la note du Royaume-Uni (de Aaa à Aa1). Fitch dégrade sa perspective sur ce pays. S&P abaisse d'un cran la note de Chypre (de CCC+ à CCC, avec perspective négative). Enfin, l'Italie est dégradé d'un cran par Fitch (à BBB+, avec perspective négative). En termes de gestion, SG Monétaire Euro a majoritairement investi sur des maturités finales comprises entre 1 et 6 mois. La liquidité à court terme du fonds reste le thème central du fonds. Celle-ci ressort sur le mois à plus de 41%. La WAL désormais présentée dans le reporting (108 jours), ne prend pas en compte les options de remboursement anticipé au pair. En retenant ces options de liquidité, ce qui est pertinent, la WAL ressort à 79 jours. La sensibilité aux taux (WAM) est de 10 jours.

Répartition du portefeuille à fin 03/2013



Evolution de la performance (base 100) au 10/04/2013 Performances nettes de frais en % au 10/04/2013

Coupon net réintégré

| Depuis le début de l'année | 1 mois | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|----------------------------|--------|--------|--------|-------|
| +0,03 | +0,06 | +0,04 | +0,02 | +0,09 |

performances annualisées

Les performances passées ne présagent pas les performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Indicateur synthétique de risque :

Autres caractéristiques :

Durée minimum de placement recommandée : supérieure à 1 jour
Affectation des revenus : Distribués
Devise de référence : EUR
Indice de référence : 100% EONIA CAPITALISE (BASE 360)

Chiffres clés au 10/04/2013 :

Valeur liquidative : 3 761,75 EUR
Périodicité : Quotidienne
(sauf en cas de jour férié et/ou en cas de fermeture de la ou des place(s) de cotation comme précisé dans le prospectus complet)
Montant total de l'actif de l'OPCVM : 0,00 MN/C
Dernier dividende net payé le 05/04/2013 : 6,40 EUR

Frais et modalités de souscription/rachat :

Droits d'entrée : Néant
Droits de sortie : Néant
Frais courants : 0.43 % de l'actif net moyen
Commission de performance* : N/C
Minimum première souscription : 15 000,00 EUR
Centralisation des ordres : 12 h
Ordre exécuté sur la valeur liquidative de : J

Source des données : Société Générale Gestion

Le DICI ou le prospectus doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription, et mis à disposition du public sur simple demande, ainsi que les derniers états financiers disponibles.

* Commission de performance : Frais prélevés en plus des frais courants lorsque l'OPC réalise une performance supérieure à celle de l'indice de référence. Elle correspond à une proportion de la performance réalisée au-delà de celle de l'indice de référence